

# PAS DES VŒUX, PAS DES MOTS : PLUS D'EMPLOIS , REVALORISATION DES SALAIRES À LA DGFIP!

Février 2021

Alors que la rentrée 2021 se passe toujours dans un air de catastrophe pour de nombreux collègues, en plus de la crise Covid il faut supporter la crise « NRP ». Notre Direction Générale qui brille depuis des années par sa gestion loyale de la casse de notre administration continue comme si de rien n'était de développer son plan de restructuration des services.

Les effets dans le Loiret sont presque systématiquement les mêmes : nous nous sentons bien seul-e-s face à des objectifs de plus en plus illusoires alors que les fauteuils se vident dans les services.

Alors que nous sommes en pleine campagne d'entretiens professionnels, la CGT réaffirme que ce n'est pas aux agents de payer les pots cassés de réformes qui nuisent à nos missions et qui nuisent nous le répétons au service public, qui est un bien commun et n'a pas à être « rentable ».

Des mesures courageuses d'augmentation des effectifs à hauteur d'au moins 10% et une revalorisation générale des salaires sont nécessaires. Tou-te-s ensemble préparons un déconfinement dans l'action !



## TÉLÉTRAVAIL

D'après M. Dalles, 264 collègues au moins seraient déjà équipé-e-s d'ordinateurs portables ou « Tiny ». 47 nouvelles demandes sont en cours de déploiement.

Une grosse réserve d'ordinateurs portables a été constituée par la Direction du Loiret, et les collègues demandant à télétravailler ne devraient en principe pas se voir opposer de refus.

Une circulaire du premier ministre, ainsi qu'une note récente du Directeur Général demandent l'augmentation de la quotité de télétravail d'une journée afin de faire face aux risques accrus de rebond de l'épidémie de Covid.

Pour la CGT Finances Publiques 45 les collègues cette nouvelle mesure doit se baser sur le volontariat des agents : **pas de télétravail forcé, pas de refus là où les collègues le réclament.**

# **CAMPAGNE ENTRETIENS PROFESSIONNELS 2021**

La campagne d'évaluation professionnelle a commencé pour l'année 2021 sur la gestion 2020 à la DGFIP.

**Elle est particulière cette année à plus d'un titre.**

Les lignes directrices de gestion renforcent l'importance du contenu de l'évaluation pour les règles de gestion des listes d'aptitudes, tableaux d'avancement (à titre d'exemple dès 2022 pour pouvoir prétendre au tableau d'avancement de grade pour les B et C il faudra à minima avoir 3 « «très bon » dans son tableau synoptique principal et pas d'insuffisant). Et à terme les mutations avec la multiplication des postes au choix et l'indemnitaire (via le RIFSEEP) seront également dépendantes de votre évaluation.

Il est donc primordial d'être attentif dès cette année pour votre avenir.

La crise sanitaire a chamboulé notre manière de travailler en 2020, nombre d'entre vous ont dû avoir des "ASA Covid"(codifiée CAO30 dans SIRHIUS).

Il est important de savoir que pour l'administration ces jours sont comptabilisés comme des jours travaillés et qu'à ce titre, ils entrent dans le quota des 180 jours de présence qu'il faut avoir dans les services pour être évalué.

Pour autant, pendant ces journées, vous n'étiez pas au travail et donc cela ne peut vous être reproché de quelque manière que ce soit: aussi bien au niveau du fonctionnement des services que de vos objectifs à atteindre.

La crise sanitaire a aussi entraîné la modification de certaines missions et l'arrivée de nouvelles devenues hautement prioritaires, là non plus, on ne doit pas vous juger au regard des objectifs qui vous avaient été assignés pour l'année 2020, si on vous a donné de nouvelles missions entre-temps.

Le télétravail voulu ou non (La CGT préfère dans ce cas parler de "travail confiné") s'est développé dans l'urgence pendant la pandémie de la COVID 19, il faudra être vigilant à sa traduction par notre administration au niveau de l'évaluation professionnelle. Ce nouveau mode de travail nécessite encore bien des adaptations pour être correctement utilisé dans notre administration. Ces difficultés ne doivent pas vous être reprochées et tout particulièrement si vous avez subi le télétravail pour des raisons médicales ou sanitaires.

D'une façon générale vous devez être évalué pour les missions que l'on vous a assignées durant l'année 2020, sur tous les points de votre compte rendu d'entretien professionnel, L'administration ne peut pas vous reprocher votre placement en ASA Covid, pour des raisons de santé ou parce que vous ne faisiez pas parti du Plan de Continuité d'Activité pendant la période de pandémie...

Que vous participiez ou boycottiez cet entretien individuel pour des raisons personnelles ou collectives. Si vous jugez que votre compte rendu ne va pas dans ce sens et comporte des réserves sur votre manière de servir, au niveau de l'appréciation générale, sur votre tableau synoptique ou sur les résultats des objectifs de l'année passée, vous devez faire un recours hiérarchique. Puis si vous n'êtes pas satisfait des décisions prises par l'administration sur votre dossier d'évaluation vous devez faire un recours en CAP locale ou nationale. Vous pouvez également utiliser la partie "expression de l'agent" de votre Compte Rendu d'Entretien Professionnel pour préciser des éléments contextuels sur la crise sanitaire.

**POUR RAPPEL : La convocation à l'entretien est obligatoire. La participation reste au choix de chacun.**

Les représentant-e-s locaux de votre direction d'affectation, ainsi que les représentant-e-s nationaux de la CGT FIP sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider dans votre suivi de l'évaluation professionnelle.

Surtout n'hésitez pas à les contacter, ils peuvent vous apporter leur expertise et vous défendre si vous faites un appel de celle-ci.

## **QUOI DE NEUF DANS LES SERVICES DOCTEUR ?**

### **CONCENTRATION FORCÉE ?**

Le 1er septembre 2021 est prévue la création d'un service de recouvrement forcé qui intégrera dans un premier temps le recouvrement des SIE dans un PRS agrandi. La suite, ce serait les amendes et le recouvrement des SIP.

Nous connaissons bien la logique des concentrations et fusions de services pensée à Bercy : réunir plusieurs services pour supprimer plus d'emplois.

Que nenni nous dira-t'on en Direction : *plus d'efficience, plus d'efficacité !*

**Ce qu'il faut à la DGFIP, c'est des créations de postes, pas des gesticulations !**

### **BESOIN D'UN MEDOC ?**

Le recouvrement des SIP passe à Medoc au 1er mars prochain. Pourtant, début janvier aucune action de formation locale n'était prévue pour les collègues concerné-e-s !

La CGT est ainsi intervenue en janvier dernier à la demande de collègues concerné-e-s : la mise en place d'un parcours de formation en février a ainsi été réalisée.

**Moins d'improvisation aurait été souhaité...**

## **Bon sens technocratique...**



## **MEUNG : ON EST PAS DES SARDINES !**

La mise en place du SGC de Meung-sur-Loire a bien eu lieu au 1er janvier dernier... dans les locaux de l'ancienne trésorerie.

Les nouveaux locaux du SGC sont toujours en construction, ce qui était prévisible. On nous annonce maintenant que les locaux seraient livrés en juin ou juillet prochains.. En attendant, les collègues sont invité-e-s à se serrer, et à faire du télétravail ! **Le NRP est vraiment une calamité !**

## **TRÉSORERIE HOSPITALIÈRE « DÉPARTEMENTALE » ?**

Mettre en place une trésorerie départementale à effectifs quasi-constants de l'ancienne trésorerie hospitalière d'Orléans, en pleine crise Covid, vous y croyez vous ?

Eh bien, on a une administration vraiment « géniale » qui l'a fait dans le Loiret.

Si les collègues ne s'en sortent pas depuis début janvier, c'est si on a bien compris notre directeur la faute aux chefs de services qui n'ont pas bien anticipé. La faute peut-être à certains archaïsmes dans les procédures.

La CGT Finances Publiques 45 a écrit dès le 12 janvier dernier au Directeur afin réclamer des mesures de sauvegarde du service.

**Ce qu'il faut nous le répétons à la DGFIP, c'est des créations de postes, pas des gesticulations !**

## **DROITS DES AGENTS VICTIMES DES RESTRUCTURATIONS**

Les collègues victimes des restructurations (fermetures, fusions de services, ...) conservent un certain nombre de droits que la CGT s'emploie à défendre :

- sur leurs vœux de mutation.
- sur leurs primes ( PRS, IAMF ).
- sur leur parcours de formation.

**De nouvelles mesures prévues au premier semestre 2020 ont été retardées par la crise Covid, aussi nous invitons les syndiqué-e-s CGT ainsi que tous les collègues concerné-e-s à vérifier auprès de la section que tous leurs droits ont bien été respectés.**

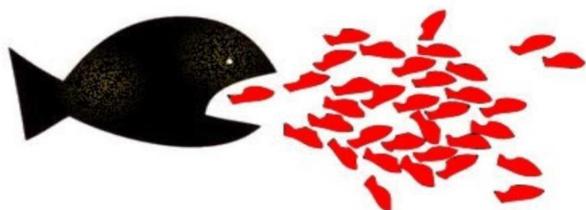
## **MUTATIONS 2021**

Une nouvelle campagne de mutations est en cours, après la suppression des CAP de mutation locales et nationales.

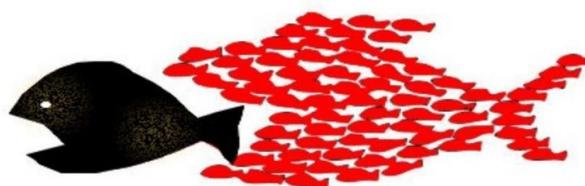
Malgré la gestion opaque de l'application Aloa, la CGT met tout en œuvre afin de défendre un traitement juste et équitable de vœux des collègues.

N'hésite pas à nous demander de défendre tes vœux à venir dans la campagne de mutations locale, et à demander conseil à tes représentant-e-s CGT, qui sont là pour te soutenir et te défendre.

### **SANS LA CGT....**



### **AVEC LA CGT....**



## **SE SYNDIQUER, C'EST UN DROIT. ÊTRE A LA CGT, C'EST UN + !**

Une nouvelle année débute, et c'est le moment de faire le point sur ce qui est utile à ta situation professionnelle et ce qui l'est moins. Sur ce qui est utile pour la société ou l'est moins. Et enfin sur ce qui marche ou pas. Tout simplement !

La CGT Finances Publiques Loiret sera toujours présente à tes côtés afin de défendre et garantir tes droits. Si tu juges notre action utile et nécessaire, pourquoi ne pas nous rejoindre ?

Être syndiqué-e à la CGT, c'est bénéficier de la solidarité de l'information et de la compétence du plus grand syndicat français et premier syndicat dans la fonction publique. Et c'est surtout pouvoir agir et s'exprimer afin de ne pas rester passif-ve et impuissant-e.

Alors en 2021, rejoins, et fait rejoindre la CGT Finances Publiques !



**Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT ! Je participe, je me syndique !**



Nom ..... Prénom ..... Age .....

Adresse .....

Tél pers ..... Grade .....

Filière et service (nom et lieu) .....

Date – Signature

Bulletin à renvoyer à CGT FINANCES PUBLIQUES Loiret Bât F1 Cité Coligny  
131 fbg Bannier 45000 ORLEANS

Courriel : [cgt.dr45@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr45@dgfip.finances.gouv.fr) – Téléphone du secrétaire (Jean-Luc Delauney) : 06 73 45 00 20